

14 Rue Jean Moulin 86240 FONTAINE LE COMTE Tél. **05** 49 88 99 04 – Fax. **08** 26 99 86 21 E-Mail. **contact@vienne-nature.fr**

> Madame le Commissaire enquêteur Mairie de Dangé-Saint-Romain 5 place de la Promenade 86220 Dangé-Saint-Romain

Fontaine le Comte, le 21 avril 2021

Objet : Avis d'enquête publique, arrêté n° 2021-DCPPAT/BE-033 publié le 9 mars 2021, relatif à la construction d'une centrale solaire photovoltaïque au lieu-dit « Les Varennes du Moulin à vent » sur la commune de Dangé-Saint-Romain.

Copie envoyée par email à <u>pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr</u>

Madame le Commissaire enquêteur,

Je vous prie de trouver ci-joint mes remarques et questions sur le projet soumis à l'enquête publique.

Parc Photovoltaïque les Varennes du Moulin à vent (86) (résumé non technique)

Question n° 1

La zone d'implantation du projet et son aire d'étude, intègrent la parcelle YD2 de 12 010 m², mais sur le plan de masse, illustration N° 13 celle-ci n'est plus prise en compte dans l'espace clôturé. Or cette parcelle privée a été identifiée comme ayant un enjeu fort (zone en rouge dans l'illustration N² 18). On peut en déduire que par mesure d'évitement celle-ci a été exclue de la pose de panneaux solaires. Mais qu'en est-il de son usage futur et de son éventuelle protection ? Si c'est le cas, le promoteur n'aura pas d'obligation et nous demandons à la commune d'envisager la protection de cette zone humide, qui représente un enjeu fort.

Question n° 2

Dans la synthèse des enjeux du milieu naturel (Résumé non technique 3.3.1)

Il est indiqué : « Ainsi, les prospections naturalistes réalisées sur le site durant le printemps et l'été 2018 indiquent que le site représente un intérêt écologique modéré à assez fort ».

Le projet d'implantation des panneaux solaires, en évitant une partie de la zone humide et le plan d'eau, a pris en compte l'enjeu de protection des espèces présentes. Par contre, si les parties de



terrain non recouvertes d'eau toute l'année ne sont pas propices à la reproduction du crapaud et de la grenouille, elles sont en revanche essentielles pour les autres amphibiens : tritons, salamandres.

Ayant constaté à de nombreuses reprises des « accidents d'engins » sur les parties protégées, nous demandons durant la période des travaux la prise en compte de la protection de ces zones, des espèces et de leurs habitats.

Conclusion

Comme il est écrit, ce projet a pris en compte les enjeux de la biodiversité et s'inscrit dans une démarche environnementale exemplaire, je vous demande au nom de notre association, comme il est proposé pour le suivi des plantes invasives, qu'un suivi écologique des espèces protégées ou d'intérêt communautaire soit mis en place.

Madame, sous réserve de la prise en compte de nos demandes, je vous propose d'émettre un avis favorable à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président de Vienne Nature,

Michel LEVASSEUR

